

Banques—Loi

constater les difficultés que les autochtones éprouvent à se loger. De nombreux députés représentant des circonscriptions urbaines n'ont jamais été à même de se rendre compte de la grave pénurie de logements décentes qui sévit dans ces localités.

● (1600)

La loi sur les Indiens ne nous permet pas de consentir des prêts hypothécaires ordinaires dans les collectivités autochtones. Cette loi devrait reconnaître le besoin de banques à charte qui sont de très importants mobilisateurs de capitaux. Que ce soit par le biais d'institutions spéciales ou par d'autres moyens, les collectivités autochtones devraient avoir droit d'accès aux banques à charte qui sont les grands mobilisateurs de capitaux de notre société, et elles devraient pouvoir faire des démarches auprès de ces institutions pour obtenir des fonds afin de construire des logements, par exemple. Elles ne peuvent le faire dans les circonstances actuelles. Elles dépendent plutôt du bon vouloir du gouvernement fédéral. Elles dépendent de la charité du gouvernement fédéral qui décide du nombre de nouvelles maisons qui doivent être construites dans une localité au cours d'une année. On ne parviendra jamais à répondre aux besoins.

Les allocations du gouvernement répondent peut-être aux besoins de ceux qui n'ont pas d'emploi permanent, mais on devrait établir une procédure qui permette aux gens qui ont un emploi de demander des prêts aux banques à charte. Cela pourrait amener un plus grand nombre de logements disponibles dans les collectivités autochtones.

De très graves problèmes surchargent actuellement le domaine du développement économique des autochtones. Mon collègue, le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly), a déjà parlé du problème de l'accès à un capital suffisant. Il serait tout à fait approprié de prévoir cette obligation dans la loi sur les banques, monsieur l'Orateur.

Je vois le ministre faire signe que non. Je ne crois pas qu'il accepte que les banques n'aient aucune obligation envers la société. Il est peut-être difficile d'inscrire ces dispositions dans la loi, mais ces besoins existent dans la société. Les banques à charte existent en vertu de chartes et de lettres patentes délivrées par la Chambre. Il y a, bien sûr, des problèmes graves, mais je crois que toute une classe de Canadiens devraient avoir accès au capital que ces institutions mobilisent. Il est malheureux que la loi sur les banques ne contienne aucune disposition qui puisse aider les collectivités autochtones à établir des entreprises économiques et à construire un plus grand nombre de logements pour répondre à leurs besoins.

Je termine donc, monsieur l'Orateur, et je laisse à mes collègues le soin de traiter certaines des autres questions.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir intervenir aujourd'hui sur cette question. Et après les propos du député de Comox-Powell River (M. Skelly), je dois dire que les collègues siégeant à notre droite et ceux qui sont en face semblent hypnotisés par la loi sur les banques. Libéraux comme conservateurs semblent poussés par le désir incoercible de faire en sorte que cette loi favorise les banques en toutes choses. Pour ma part, j'estime que dans notre société il y a d'autres éléments que la loi ne doit pas négliger non plus. Mon honorable ami a parlé du logement des autochtones, et ce domaine me tient également à cœur. Le ministre devrait songer très sérieusement à cette question, à

mobiliser les capitaux nécessaires pour assurer à nos autochtones des conditions décentes de logement.

Mais l'essentiel de mon propos portera sur les problèmes de la petite entreprise, dont la loi sur les banques ne tient pas compte à mon avis. Comme nous le comprenons tous, nos petites entreprises ne peuvent survivre sans capitaux de risque, alors qu'elles font face actuellement à de très graves problèmes. Elles ont besoin de ces capitaux pour se doter de nouvelles usines, de nouvelles techniques, de nouveaux entrepôts, de nouveaux moyens de distribution, de nouveaux points de vente au détail et au gros.

D'ailleurs, les stocks constituent un des gros problèmes des petites entreprises. Les frais de stockage d'une matière quelconque peuvent représenter annuellement 16 p. 100, 18 p. 100, 20 p. 100 ou plus par année. Pour les petites entreprises, la situation a changé du tout au tout en 15 ou 20 ans, époque où l'on pouvait élargir ses stocks à mesure qu'on grossissait. Cela permettait d'attirer plus de monde en offrant un plus large éventail de produits. Tel n'est plus le cas. Avec la hausse des intérêts et des frais de stockage, les coûts unitaires ont augmenté, en sorte que la plupart des petits commerçants doivent restreindre le nombre des articles vendus.

Dans ces conditions, comme les capitaux deviennent plus difficiles à trouver et que la variété des articles est en baisse, les grosses multinationales viennent s'installer. Elles s'approprient ce qui aurait constitué normalement une activité lucrative pour une petite ou moyenne entreprise, car elles peuvent plus facilement se procurer des capitaux que les petites entreprises.

J'invite instamment tous les députés à étudier de près cet amendement où il est proposé essentiellement que les banques mettent des capitaux directement à la disposition de la petite entreprise. Les taux d'intérêt élevés représentent un fardeau de taille et les restrictions supplémentaires imposées aux capitaux disponibles créent des difficultés au secteur de la petite entreprise.

Avec l'amendement en question, des capitaux deviendraient disponibles par voie législative. Les hypothèques et les prêts consentis aux particuliers entraînent déjà une foule de taux d'intérêt élevés. Prenez n'importe quel quotidien canadien; ses pages publicitaires renferment d'innombrables offres de prêts à des taux excessivement élevés. Un nombre de plus en plus important de petits entrepreneurs se voient dans l'obligation de se procurer à ce marché les capitaux nécessaires pour survivre.

Au début de l'année, le taux mensuel des faillites dans la petite entreprise dépassait de 24.8 p. 100 celui de l'année dernière, pour la même époque. Les intentions du gouvernement pour enrayer cette tendance restent vagues. On a prolongé quelque peu le délai d'achat des obligations d'épargne, mais cette initiative ne va guère remédier aux difficultés auxquelles fait face le secteur de la petite entreprise. Quoique les députés à ma droite et en face prétendent être les sages protecteurs de la petite entreprise, ils abordent rarement ce sujet à la Chambre.

Les entreprises ayant un actif inférieur à un million de dollars représentent 90 p. 100 de l'activité commerciale au Canada et emploient près de la moitié de la main-d'œuvre. Tandis que leurs profits diminuent, ceux des grandes sociétés et des multinationales continuent leur ascension. Les premières réussissent à conserver leur place sur le marché en ayant